RAPPORT DE CORRECTION

ÉPREUVE SCIENCES SOCIALES

Conception AUDENCIA BS/HEC Paris/ESSEC BS

CONCOURS 2020

SOMMAIRE

le sujet	**2**
Barème/attentes du jury	**2**
Remarques de correction	**4**
Conseils aux futurs candidats	**5**
Exemples de plan possibles	**6**

Le sujet

Après avoir traité, lors de la session 2019, le sujet « Trop d'impôt ? », les candidats étaient invités en 2020 à réfléchir sur le sujet « Entreprise et bien commun ».

Barème/attentes du jury

Le sujet s'inscrit dans plusieurs parties du programme de Sciences sociales de la classe préparatoire Lettres et sciences sociales (B/L) :
- sociologie, items : « la dimension sociale de la consommation » ; « les différentes formes de participation et d'engagement » ;
- économie, items : « optimum et défaillances de marché » ;
- objets communs aux sciences sociales, items : « différentes formes d'institutions et d'organisations : État, marchés, entreprises, associations » ; « les politiques publiques : élaboration, mise en œuvre, évaluation ».

Pour la première année, les Sciences sociales sont une matière obligatoire au concours d'entrée des écoles de commerce et non plus une option. Le nombre de copies a ainsi mécaniquement augmenté renforçant l'hétérogénéité des notes. Comme les années précédentes, le jury a ainsi eu le plaisir de corriger de très bonnes copies voire d'excellentes copies (notées 20) mais il a malheureusement constaté une augmentation des copies faibles, très courtes, mal argumentées et ne s'appuyant pas sur des connaissances solides en économie et en sociologie.

Même si une grande majorité de copies s'attache à définir les termes du sujet, peu d'entre elles ont mis en évidence la polysémie des termes.
Stricto sensu, un bien commun (common) est un bien rival et non-exclusif. Selon la typologie des biens de Paul Samuelson, il se distingue d'un bien privé (rival et exclusif), d'un bien collectif (non-rival et non-exclusif) et d'un bien de club (non-rival et exclusif).Lato sensu, le bien commun est « ce à quoi nous aspirons pour la société » (Jean Tirole). Rechercher le bien commun est alors satisfaire l'intérêt général par opposition à l'intérêt individuel.
Une entreprise est « une unité économique dont la fonction est de produire des biens ou des services » (Insee). Les entreprises se distinguent en fonction de leur propriété (privée, publique ou coopérative), de leur statut juridique (entreprise individuelle, SA, SARL…) Il existe également une pluralité d'approches de l'entreprise en économie (de la firme-point de la microéconomie à la firme comme nœud de contrats de la théorie de l'agence ou de la théorie des coûts de transaction) et en sociologie (firme comme institution ou comme organisation).

Ce travail préalable de définition ouvrait la voie à une réflexion sur les liens entre entreprise et bien commun.

Les biens communs étant une ressource limitée en accès libre, les individus peuvent les gaspiller : c'est la tragédie des communs de Garrett Hardin.
L'entreprise peut alors chercher à les privatiser pour en tirer un profit en s'inspirant du système des enclosures instauré en Angleterre dès la fin du XVIe siècle qui mit fin à l'openfield (système de coopération et de communauté d'administration des terres).
En produisant, l'entreprise peut générer de la pollution qui dégrade les biens communs : cette externalité négative est une défaillance de marché (market failures).

Dans une acception large de bien commun, l'entreprise qui recherche son intérêt individuel (Adam Smith) ne prend pas en compte spontanément le bien commun.
Il semble donc exister des tensions entre entreprise et bien commun.

Est-il alors nécessaire que les pouvoirs publics interviennent pour contraindre les entreprises à prendre en compte le bien commun en leur faisant internaliser les externalités (normes, taxe pigouvienne, mise en place d'un marché de droits à polluer) ou en leur astreignant des objectifs sociétaux à l'image de la loi PACTE promulguée le 22 mai 2019 qui consacre la notion d'intérêt social pour affirmer la nécessité pour les entreprises de prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux inhérents à leur activité ?
Mais l'État étant, lui-aussi, à l'origine de défaillances (State failures), un système d'incitations n'est-il pas plus efficace ?

Les consommateurs, soucieux de préserver les biens communs, effectuent de plus en plus leurs choix en tenant compte du développement durable (consommation responsable, consommation engagée). Ils peuvent alors contraindre l'entreprise à respecter l'environnement (boycott, buycott) ou tout du moins l'inciter, la production de biens « verts » étant alors une source de profits.

La gestion des communs peut également relever de structures communautaires comme le prône Elinor Ostrom.
Pour étayer leur argumentation, les candidats devaient mobiliser des exemples récents pertinents de biens communs (thon rouge, forêt amazonienne…), de politiques publiques (taxe carbone, marché des droits à polluer mis en place en Europe en janvier 2005, loi PACTE…), de campagnes de boycott des produits fabriqués par des enfants ou des prisonniers, d'initiatives d'entreprises écoresponsables, etc..
Ils devaient surtout mobiliser des connaissances théoriques précises. Trop de candidats confondent l'analyse d'Arthur Pigou légitimant l'intervention publique sous forme de taxes avec celle de Ronald Coase proposant des solutions marchandes pour internaliser les externalités.

Les nouvelles théories sociologiques de la consommation ont été rarement mobilisées, mais lorsqu'elles l'étaient les candidats ont su développer des raisonnements intéressants sur l'évolution des désirs et valeurs des consommateurs (à travers les travaux de Louis Pinto, Albert Hirschman, Ronald Inglehart, Sophie Dubuisson-Quellier...).
Enfin, une perspective historique et des exemples issus de périodes variées (du paternalisme au tournant de la RSE et à la loi Pacte – plus ou moins approprié par les entreprises) pouvaient donner lieu à des développements tout à fait intéressants.

Remarques de correction

La maîtrise conceptuelle et scientifique ainsi qu'une grande rigueur analytique du sujet sont des préalables indispensables pour atteindre les exigences du concours. Les copies les plus faibles souffrent de lacunes sur certaines notions essentielles.

Par exemple sur ce sujet, il était notamment nécessaire de convoquer et définir précisément les critères d'excluabilité et de rivalité, la notion d'externalité, ainsi que les différents instruments ou institutions permettant de les réguler. La hiérarchisation des copies s'est notamment fondée sur la réelle maîtrise de ces notions : certaines copies évoquent la rivalité mais la confondent finalement avec la concurrence (revenant au sens que prend ce terme dans le langage courant, mais sans expliciter leur glissement) ; d'autres définissent l'externalité par le caractère non intentionnel de l'action (au lieu de mobiliser l'idée d'interactions hors-marché).

De même, la rigueur démontrée en microéconomie demeure classante : l'annulation de la dérivée du profit est totalement différente de l'annulation du profit ; concurrence imparfaite et défaillances de marché sont à distinguer impérativement, ainsi que concurrence imparfaite et monopole. Par ailleurs, Karl Marx a été souvent mobilisé, mais la différence entre copies réside alors – comme souvent – dans la maîtrise précise des thèses et du lexique de l'auteur, ainsi que dans la contextualisation de son propos. Concernant les théories de la firme, l'enjeu pour les candidats a surtout résidé dans la capacité à les relier de façon logique au sujet (par exemple, en mettant en avant la pluralité et la divergence des intérêts dans l'entreprise) au lieu de les énoncer de façon déliée du fil directeur de l'argumentation.

La sociologie a été plus rarement mobilisée, mais a permis à de nombreux candidats de soutenir des raisonnements intéressants sur l'évolution des désirs et valeurs des consommateurs (à travers les travaux de Louis Pinto, Albert Hirschman, Ronald Inglehart, Sophie Dubuisson-Quellier...). Comme toujours, il s'agit en effet d'un sujet de SES, face auquel sociologie et économie offrent des éléments de réflexion et de réponse pertinents.

Le jury tient également à rappeler qu'il s'agit d'une épreuve de sciences sociales et qu'il convient de mobiliser de façon adéquate les apports de l'économie, de la sociologie et de l'histoire.

La maîtrise formelle de l'épreuve semble globalement acquise : la plupart des compositions révèle un effort de construction des différentes parties du devoir. Les introductions sont, pour la plupart d'entre elles, longues et bien structurées, et disposent d'une problématique étayée. Quant aux développements, ils sont le plus souvent de qualité : les propos sont appuyés par des analyses intéressantes et par la mobilisation d'auteurs et d'œuvres tout à fait pertinents, divers et actualisés (Ostrom, Tirole, Hardin, Pigou, Coase…). Il est

d'ailleurs intéressant de noter que les candidats sont dans l'ensemble vigilants à ne mobiliser des auteurs et des œuvres qu'en rapport direct avec le sujet lui-même.

On rappellera de nouveau que le soin apporté à la présentation de la copie tant en matière de lisibilité de l'écriture que de clarté de l'expression ou de correction de l'orthographe, est très important. On insistera également sur quelques prescriptions essentielles relatives à la dissertation.

L'introduction est une étape décisive au cours de laquelle l'analyse du sujet est élaborée. De ce point de vue, la définition des termes doit être envisagée non seulement comme un point de passage obligé, mais encore, et surtout, comme le moyen d'interroger le sujet et de construire progressivement la problématique à partir de laquelle le plan prendra sens.

La dissertation doit être commandée par une visée démonstrative : elle mobilise alors la force logique des raisonnements, la cohérence des arguments et l'ensemble des éléments – théoriques, empiriques, historiques, etc. – pouvant faire preuve. Le plan annoncé doit être respecté et la conclusion doit permettre d'apporter une réponse précise à la problématique choisie.

Conseils aux futurs candidats

Les futurs candidats doivent acquérir une solide culture économique et sociologique qui comprend la maîtrise des théories mais aussi la connaissance de données sociales et de faits économiques stylisés. Ils doivent privilégier la maîtrise des mécanismes et des processus plutôt que l'accumulation de références voire de fiches de lecture.

Corrigés type

Le jury n'évalue pas les copies à partir d'un corrigé type et de très hautes notes ont été attribuées à des plans très différents.

On peut notamment mettre en évidence les plans suivants :

Exemple de plan 1 : (Proposition de plan reposant sur une définition stricte du bien commun)

I) L'entreprise qui maximise son profit ne cherche pas spontanément le bien commun.

- recherche de son intérêt personnel : Adam Smith

- ne pas prendre en compte les externalités négatives accroît le profit : micro standard

- logique de court terme de certaines entreprises

II) L'entreprise peut être contrainte à respecter le bien commun.

- possibilité d'internaliser les externalités : recherche de l'optimum de Pareto

- différentes solutions : réglementation, taxe pigouvienne, marchés de droits

III) L'entreprise a intérêt à respecter le bien commun.

- satisfaire des consommateurs responsables

- logique de long terme des entreprises : RSE, IRS

Exemple de plan 2 :

I. Si les entreprises surexploitent les biens communs, l'action de l'État permet de limiter les externalités négatives générées par ces entreprises.

II. Les entreprises sont elles-mêmes capables d'induire une gestion durable des communs selon différentes modalités.

II. Les entreprises et l'État peuvent agir de concert pour promouvoir une gestion durable des biens communs.

Exemple de plan 3 :

I. La production des biens communs est le plus souvent le fait d'une entreprise en situation de monopole, mais dont la production n'atteint pas l'optimum.

II. Ceci conduit l'État à financer et à contrôler la production de biens communs, mais il se heurte à un problème de contrat d'agence et donc d'inefficacité.

III. L'utilisation des biens communs par les entreprises doit être limitée pour empêcher la tragédie des communs, mais se pose le problème du procédé et de la valeur de la limitation.

Bibliographie indicative

Banerjee Abhijit, Duflo Esther, Économie utile pour des temps difficiles, Seuil, 2020

Capron Michel, Quairel-Lanoizelée Françoise, L'entreprise dans la société, La découverte, 2015

Coase Ronald, La firme, le marché et le droit, Diderot Éditeur, 1997 (1988)

Dubuisson-Quellier Sophie, La consommation engagée, Presses de Sciences po, 2018

Ducourant Hélène, Perrin-Hérédia Ana, Sociologie de la consommation, A. Colin, 2019

Hardin Garrett, La tragédie des communs, PUF, 2018 (1968)

Nyström Ingrid, Vendramin Patricia, Le boycott, Presses de Sciences po, 2015

Ostrom Elinor, La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles, De Boeck, 2010 (1990)

Pigou Arthur, The Economics of Welfare, 1920

Stern Nicholas, Guesnerie Roger, Deux économistes face aux enjeux climatiques, Le Pommier, 2012

Tirole Jean, Économie du bien commun, PUF, Quadrige, 2018

Vallée Annie, Économie de l'environnement, Seuil, 2002